Parc national des Ecrins

Demande d'autorisation de survol du Parc national des Ecrins

à adresser par courrier électronique 5 jours francs avant la date du survol : **autorisation@ecrins-parcnational.fr**

Demandeur (société hélicoptère)	Hélimax / SAF	04.92.54.15.15 / 06.22.81.23.25 / 06.80.30.16.33
Aéronef (type couleur immatriculation)	AS 350 B3 F-HJCG	
Bénéficiaire (nom + téléphone)	GARDIENS REFUGES VALLOUISE	

Date des rotations	Aire de départ	Aire d'arrivée	Nombre de rotations pour			Description des rotations
			Ravitaillement	Travaux – équipements	Transport Passagers	
12/06/20 (15/06 report)	Pré de Mme Carle	Refuge des Ecrins	4	1	0	cause météo report date
12/06/20 (15/06 report)	Pré de Mme Carle	Refuge du glacier Blanc	6	0	1	idem
12/06/20	Pré de Mme Carle	Refuge du Sélé	6	0	0	
12/06/20	Pré de Mme Carle	Refuge du Pelvoux	4	0	1	
12/06/20 (12/06)	Parking d'entraigues	Refuge des Bans	4 +2	0	1	2 charges à descendre de l'abri sous roche des Bans

Prescriptions réglementaires (modalité 19 de la charte du Parc national des Ecrins) :

Rester dans l'axe des vallées
1 couple d'aigles royaux niche en rive droite donc il faut passer en rive gauche (axé du refuge des Bans et de l'abri sous roche)

COPIE AU SECTEUR DU BRIANCONNAIS/VALLOUISE

☐ Compte rendu obligatoire par émail (sous 5 jours) : indiquez le numéro d'autorisation et détaillez les survols réalisés

Toute modification de cette autorisation (date de vol, rotations, etc.) est subordonnée à l'accord du Parc national

Autorisation ☒ accordée ☐ refusée

N° 176/2020

Suivi par : Corine Bourgeois

à Gap, le 11/06/2020

Le Directeur,

Le Directeur,
Pierre COMMENVILLE